

ASSOCIATION NATIONALE DES JUGES PIGEONS

Mise à jour
12/2025

FORMATION DES ELEVES JUGES

Configuration générale et contenu de la formation

1^{ère} PERIODE

7 Unités de valeur : 6 UV d'ordre général (UV1 à UV6) et 1 UV groupe de races (UV 7 pigeons de forme) : Chaque UV comprend un devoir qui doit être rendu manuscrit. Les UV sont à retourner scannés proprement (En-tête et numérotation de page comprise) par mail au responsable de la formation et au chargé de correction si celui-ci est renseigné sur l'UV. Ceux-ci vous accuserons réception des UV reçues.

Cette première période est validée par **une épreuve de synthèse** qui aura lieu dans une exposition. L'épreuve de synthèse comprend une épreuve pratique avec 20 sujets à juger, une épreuve écrite et un entretien oral de 20 questions ainsi que le bilan des UV de la 1^{ère} période (corrections interactives).

Dans la mesure du possible, cette épreuve aura lieu l'après-midi du jugement, afin que les élèves juges puissent participer au jugement du matin, ou autre répartition selon les prérogatives liées au programme de l'exposition et/ou de l'examen.

Cette épreuve de synthèse, ainsi que les UV de la 1^{ère} période conditionnent le passage en 2^{ème} période.

Attention : participation OBLIGATOIRE à 6 expositions minimum mais sans limite en tant qu'élève juge pour cette période. Les fiches d'évaluation pratique sont à retourner par courrier postal par le juge formateur.

Aucun passage en période suivante ne sera possible sans un retour complet des UV deux mois avant la date de l'examen

2^{ème} PERIODE

5 Unités de valeur UV "groupes de races" (Caronculés, Poule, Structure, Boulant et Couleur). Condition de réalisation et de retour identiques à la 1^{ère} période.

Cette deuxième période est validée par **une épreuve de synthèse** qui a lieu dans une exposition. L'épreuve de synthèse comprend une épreuve pratique avec 30 sujets, une épreuve écrite et un entretien oral de 20 questions ainsi que le bilan des UV de la 2^{ème} période (corrections interactives).

Cette épreuve de synthèse, ainsi que les UV de la 2^{ème} période conditionnent le passage en 3^{ème} période.

Attention : participation OBLIGATOIRE à 6 expositions minimum mais sans limite en tant qu'élève juge pour toutes les périodes. Les fiches d'évaluation pratique sont à retourner par courrier postal par le juge formateur.

Aucun passage en période suivante ne sera possible sans un retour complet des UV deux mois avant la date de l'examen

3^{ème} PERIODE

4 Unités de valeur : UV "groupes de races" (Tambours, Cravatés, Vol et tourterelles). Condition de réalisation et de retour identiques à la 1^{ère} période.

FORMATION PRATIQUE EN EXPOSITION

L'élève juge reçoit, lors de son admission, une carte d'élève juge qu'il fera signer par le juge formateur et le responsable de l'exposition, deux écussons « Elève-juge » à fixer sur sa blouse blanche, quelques exemplaires de fiches de formation pratique en exposition et des cartes vierges de jugement (modèle SNC).

Pour chaque exposition à laquelle il participe, l'élève juge doit fournir la fiche et une enveloppe préaffranchie au juge formateur qu'il accompagne.

Durant une période de jugement l'élève juge doit suivre le juge formateur et être attentif à son exercice et ensuite il doit remplir au minimum 15 cartes en autonomie, elles doivent être corrigées avec le responsable de formation.

La fiche d'évaluation doit être remplie par le juge formateur et envoyée par courrier postal au responsable de la formation grâce à l'enveloppe fournie par l'élève juge.

Les cartes doivent être envoyées par l'élève juge par courrier postal au responsable de la formation.

Ces informations (fiche + cartes de jugement) permettront de vérifier que l'élève juge a couvert un ensemble de races suffisant pour se présenter à l'examen.

EXAMEN FINAL

Celui-ci comporte 3 parties :

- Epreuve pratique : 35 sujets variés + une série de 5 sujets de même race à juger (4 heures).
- Epreuve écrite : rédaction d'un standard, caractéristiques raciales, QCM (4 heures).
- Epreuve orale : entretien individuel (1 heure).

-Le dossier devra impérativement être complet trois mois avant la date de l'examen, les 18 participations minimums obligatoires aux expositions réalisées, ainsi que toutes les autres formalités.